

Schéma Régional des Carrières d'Île-de-France

COMITE DE PILOTAGE

24 JANVIER 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

POURQUOI UN SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

OBLIGATION LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE

- Institué par la **loi ALUR** du 24 mars 2014, le SRC relève des articles **L. 515-3 et R. 515-2 à 7** du code de l'environnement, codification du **Décret n° 2015-1676** du 15 décembre 2015
- **Instruction du Gouvernement du 04 août 2017** relative à la mise en œuvre des schéma régionaux des carrières

DES SCHEMAS RECENTS

QUATRE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX depuis 2014

- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Essonne (91)
- Val-d'Oise (95)

UNE NOUVELLE APPROCHE

AVEC :

- La planification du département à la région;
- l'élargissant l'éventail des enjeux liés à l'extraction des minéraux (environnement, aménagement, transport, social, technico-économique);
- Le passage d'une logique « site par site » à une planification générale d'extraction, logistique comprise;
- l'intégration de l'économie circulaire via l'utilisation des ressources secondaires, pour préserver la ressource ;
- l'élargissement de la procédure de consultation (documents de planification agricole, plan déchets, schémas...)
- Sa prise en compte par les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...)



LES ENJEUX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

GENERAUX

- Définir les **conditions générales d'implantation** des carrières et les orientations relatives à la logistique associée
- Rechercher l'utilisation **rationnelle et économe** de la ressource (notamment par le **recyclage**)
- Considérer la ressource **marine**
- Promouvoir les modes de **transport écologiques** et l'approvisionnement de **proximité**
- Assurer la **protection** des paysages, des milieux naturels sensibles et la préservation de la ressource en eau
- Permettre une **gestion équilibrée et partagée** de l'espace
- Préserver l'accès aux **gisements d'intérêt** régional et national

RÉGIONAUX

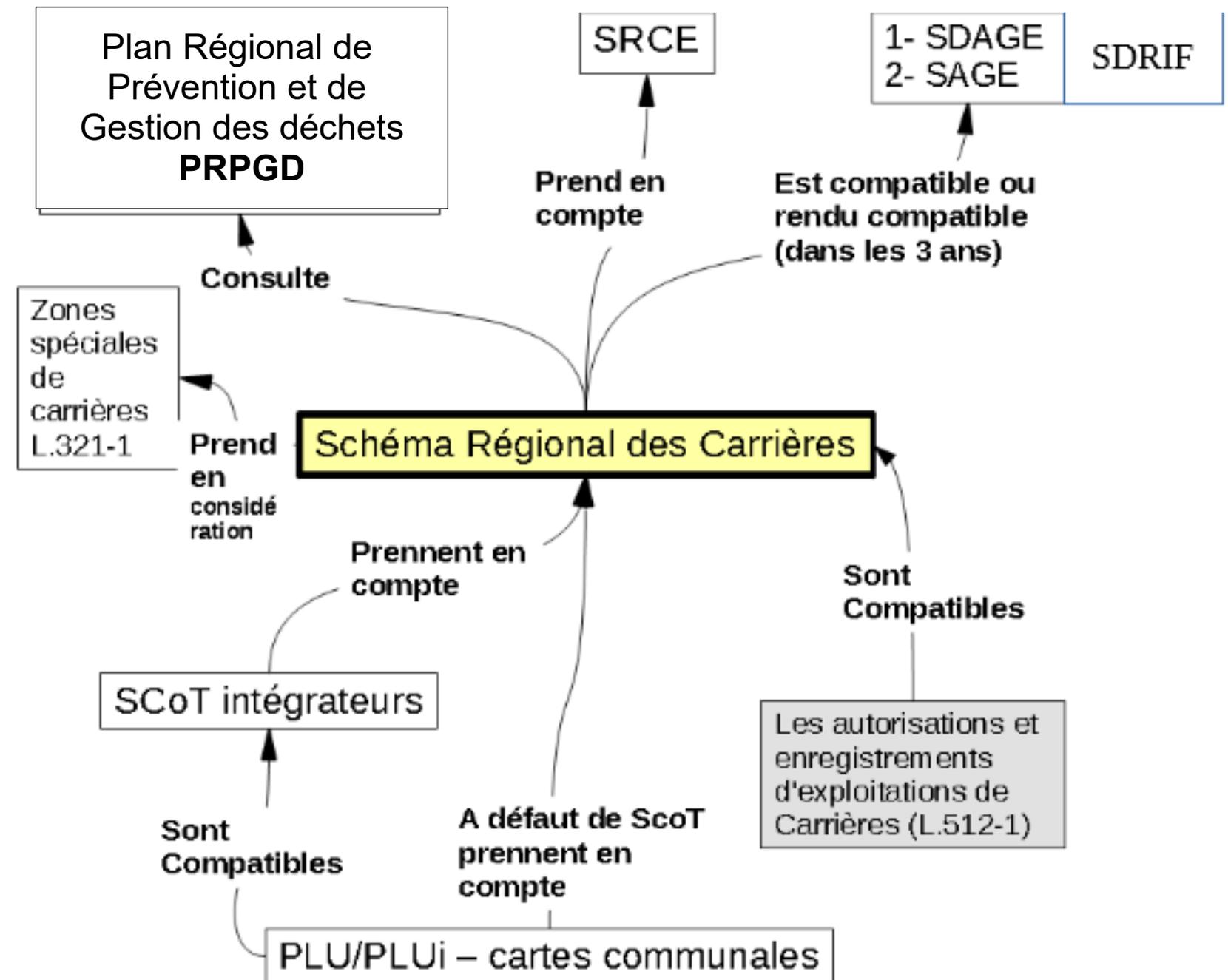
- Des besoins grandissants, notamment par la pression démographique sur l'habitat, le réseau routier et les grands projets en IdF,
- des ressources insuffisantes, à peine 50 % des besoins en IdF sont couverts par des matériaux propres à la région,
- par conséquent des flux logistiques importants avec les régions voisines,
- avec cependant une forte activité d'extraction de minéraux en IdF :
 - Près de 100 carrières en activité en IdF,
 - des ressources de grand intérêt ; argiles de Provins, granulats alluvionnaires de la basée, gypse...



ARTICULATIONS



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



LE CONTENU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Décret du 15 Décembre 2015 décrit le contenu du SRC

- Un **diagnostic** de l'approvisionnement en matériaux
 - Bilan des schémas départementaux, notamment l'impact des carrières sur l'environnement,
 - Inventaires des **ressources** géologiques et des ressources issues du recyclage, des carrières et de leur production (secondaires)
 - Une description des **besoins** actuels et de la **logistique**
- Une **réflexion prospective** à douze ans et plusieurs scénarios d'approvisionnement accompagnés d'une évaluation et d'une analyse comparative
- Une **analyse des enjeux** qui en découlent (aspects sociaux, techniques, économiques, environnementaux, paysagers et patrimoniaux)

Contenu du SRC

État des lieux :

recensement carrières
inventaire des ressources minérales primaires
recensement autres ressources minérales utilisées
description qualitative et quantitative de la logistique
des matières premières

Vision prospective :

besoins régionaux
demande extérieure
utilisation rationnelle et économe des matières
premières minérales
technologie d'usage

Identification des enjeux :

enjeux paysagers
enjeux patrimoniaux
enjeux sociaux
enjeux techniques
enjeux économiques
enjeux environnementaux

Scénario 1

Scénario X

Comparaison des
scénarios

Scénario retenu :

conditions générales d'implantation
gisements potentiels, dont gisements d'intérêt régional et national

Objectifs
Orientations
Mesures
modalités de suivi et d'évaluation
éléments cartographiques



CONSULTATIONS ET AVIS

- Les EPCI concernés qui peuvent se retourner vers les communes (en amont), sur les conditions d'implantation des carrières

Consultations obligatoires pour avis : (3 mois / favorable)

- CDNPS / Carrières des des départements de la région
- Organisme de gestion des parcs naturels régionaux
- EP des parcs nationaux
- Chambre régionale d'agriculture – CNPF - INAO

Ensuite de façon concomitante : (2 mois / favorables)

- Le Conseil régional et les Conseils départementaux
- Les préfets des autres régions consommatrice de granulats et/ou substances d'intérêt national ou régional
- Formation carrières des CDNPS de tous les départements, autres régions comprises
- Le conseils régionaux des autres régions identifiées comme consommatrices



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Parallèlement aux consultations et avis, le préfet saisit l'autorité environnementale
- Dès le début du travail d'élaboration il est nécessaire de justifier les critères de choix entre les différentes options d'approvisionnement
- Enjeux : *Identifier les implications des nouvelles contraintes*
 - Sociaux
 - Techniques
 - Économiques
 - Environnementaux
 - Paysagers
 - Patrimoniaux



MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

- Les plans et programmes non soumis à enquête publique sont mis à disposition du public.
- Pièces concernées :
 - Évaluation environnementale
 - Projet de schéma des carrières
 - Les avis émis

Cette mise à disposition peut-être accompagnée de réunions publiques

LE COMITE DE PILOTAGE

- Ce COPIL, présidé par le préfet de région est prévu par l'article R. 515-4 du code de l'environnement. Il est composé de 4 collèges : État, collectivités, professionnels, personnes qualifiées et associations de protection de l'environnement
- Il a pour mission de valider les travaux d'élaboration du projet de SRC
- Il s'appuie sur des groupes techniques (thématiques)
- La DRIEE/SNPR assure l'animation et le secrétariat des travaux
- Un comité technique est chargé de préparer les travaux du COPIL et d'accompagner les Groupes Techniques



LES GROUPES TRAVAIL

- Lors des travaux préparatoires, quatre groupes ont été identifiés :
 - GT ressources :
 - Dresser un état des lieux de l'industrie des carrières et de la production de matériaux et substances
 - Estimer les réserves en matériaux
 - Estimer le potentiel du recyclage (cf PRPGD)
 - GT besoins :
 - Recenser les besoins prévisibles en matériaux et substances sur 12 ans (minimum)
 - Identifier les principaux bassins de consommation

LES GT /suite

- GT approvisionnement et la logistique, qui se situera au croisement des travaux des GT ressources et besoins, dans une perspective de développement durable, avec pour objet notamment :
 - Évaluer les alternatives à la route
 - Optimiser la distance entre les sites d'extraction, de transformation et les lieux de consommation

Les GT/suite

- Les impacts environnementaux :
 - Identifier les zones à enjeux environnementaux qui doivent être protégés
 - Faire des proposition en matière de prise en compte de l'environnement - Eau / Biodiversité / Paysages
 - Réduction des nuisances
 - Remise en état et réaménagement carrières

Les GT/suite

- **Composition** : (10/12, selon thématiques)
 - Finalisée mi-février, après consultation des futurs membres qui vont être sollicités
- **Fonctionnement** :
 - Animation par la DRIEE et l'IAU
- **Planning** :
 - 3 à 4 réunions par GT, essentiellement en 2019
- **Objectifs** :
 - Restitution des travaux au «fil de l'eau», pour construire les scénarios du projet et rédiger l'évaluation environnementale dans le même temps
 - Fin 2019 début 2020, fin des travaux pour la transmission d'une synthèse (projet de SRC) au comité de pilotage, chargé de la valider

LE COMITE TECHNIQUE

- Organiser la mise en place, animer et assurer le secrétariat des groupes de travail (GT)
- Suivre les travaux des GT et veiller à leurs interactions
- Préparer les comité de pilotage
- Veiller au respect de la procédure, notamment pour les consultations
- S'assurer de la cohérence de l'ensemble et du planning



LES PARTENAIRES

- DRIEE /SNPR – Chargée de l’animation et du secrétariat
 - Sollicitation des services de la DRIEE !
- IAU – Convention, pour un soutien technique
- BRGM – Convention, pour fournir la cartographie (mise à jour, intégration du 93)
- AMO – Géologue chargé :
 - du bilan des schémas départementaux,
 - de suivre l’évaluation environnementale tout au long du processus
 - De rédiger les scénarios du futur schéma régional



Les SRC

- Dans les autres régions (7/13)
- En Île-de-France
 - Mise en place d'un **groupe projet** en mars 2018, qui s'est réuni 6 fois, pour préparer les groupes de travail et leurs feuilles de route
 - Comité de pilotage (24 janvier 2019)

PLANNING

- **24 janvier 2019** – Installation du comité de pilotage
- 1^{er} trimestre 2019- Lancement des groupes de travail
- **Fin 2019** Restitution des GT => COPIL/validation des travaux
- Finalisation de rédaction du projet avec les scénarios pour les concertations (des participants)
- Validation du scénario retenu par le COPIL
- **Mi-2020** consultations
- **Fin 2020** rédaction finalisée
- Mise à disposition du public
- **Mi-2021** adoption



COMMUNICATION

- Mise en place d'un extranet sur la site de la DRIEE, espace de travail collaboratif qui permettra aux membres et participants de disposer des documents de travail ;
- Lien internet sur le site de la DRIEE, pour les documents finalisés à mettre en ligne (AP, compte rendus...) ;
- Lettre d'information régulière ;
- Support de présentation (diaporama) ;
- Plaquette de présentation, élaborée par le service communication de la DRIEE ;
- Communication réglementaire.

QUESTIONS